



Messanga Nyamdin a brillé par son absence au Tribunal de première instance (TPI) de Yaoundé, où il devait comparaître à une audience préliminaire dans le cadre de l'affaire de l'homosexualité qui l'oppose à Maurice Kamto

Olivier Bibou Nissack, Porte-parole de Maurice Kamto a expliqué sur sa page Facebook officielle que : **«Le juge a en effet prononcé un renvoi de la cause au 26 février 2019 pour, entre autres motifs, identification complète du prévenu Messanga Nyamdin. Ce dernier, invisible à l'audience, n'était de surcroît représenté par aucun conseil. Seul était présent le conseil mandaté par monsieur Maurice KAMTO .Venus également assister à l'audience étaient présents des curieux, des sympathisants de monsieur Maurice KAMTO, ainsi que son porte-parole»**

En effet, l'homme politique et universitaire Pascal Messanga Nyaming était appelé hier mardi 8 janvier à la barre pour montrer au juge la fameuse vidéo dont il dit détenir où Maurice Kamto est en pleins ébats sexuel avec un jeune garçon

Le prochain rendez-vous est donc pris pour 26 février 2019, espérant bien sûr que le Pr Messanga Nyamdin Charlemagne Pascal soit présent, ou se fait représenter

Ci-dessous, l'intégralité de la communication du Porte-parole de Kamto.

Plainte relative à la deuxième citation directe datée du 13 décembre 2018 initiée par monsieur Maurice KAMTO à l'encontre de monsieur MESSANGA NYAMDING Charlemagne Pascal. En mi-journée de ce 8 janvier 2019, à la chambre correctionnelle du Tribunal de Première Instance de Yaoundé Centre Administratif, l'audience a été particulièrement expéditive.

Le juge a en effet prononcé un renvoi de la cause au 26 février 2019 pour, entre autres motifs, identification complète du prévenu Messanga Nyamding. Ce dernier, invisible à l'audience, n'était de surcroît représenté par aucun conseil. Seul était présent le conseil mandaté par monsieur Maurice KAMTO.

Venus également assister à l'audience étaient présents des curieux, des sympathisants de monsieur Maurice KAMTO, ainsi que son porte-parole.
